



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 14453

#### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le phenomene de vieillissement de la population francaise. Il souhaiterait connaitre quelle politique a long terme envisage de mener le Gouvernement pour assurer le regime d'assurance retraite lorsque la proportion des personnes agees de plus de soixante ans depassera le taux de 20 p 100 de la population totale francaise. Il aimerait egalement connaitre sa position sur la solution que pourrait constituer la retraite par capitalisation et son avenir dans les structures economiques francaises.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble des regimes de retraite connait actuellement et connaitra dans les vingt ans qui viennent des difficultes financieres croissantes puisque ces regimes servent des prestations de plus en plus importantes a des retraites de plus en plus nombreux. Afin d'assurer leur equilibre, quatre relevements de cotisations ont du avoir lieu depuis 1984 freinant d'autant la progression du salaire net disponible des salaries actifs. Le Gouvernement entend, dans les annees qui viennent, sauvegarder resolument nos regimes de retraite par repartition et partager avec justice les efforts necessaires entre actifs et retraites. Bien evidemment, les assures ont par ailleurs, la possibilite, s'ils le desirent, de recourir a titre individuel, a des mecanismes de prevoyance faisant appel a la capitalisation, en vue de completer la pension qui leur sera servie par les regimes de retraite en repartition.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie francaise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14453

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2761